

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

..... (dénomination sociale)

Société à responsabilité limitée

Au capital de

Siège social :

(n° SIREN) RCS (ville)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire (ou extraordinaire)
des associés du (date)

L'an (année en toutes lettres),

Le (jours),

À heures.

Les associés de la société
(dénomination sociale), SARL au capital de euros divisés en
parts sociales, dont le siège social est à,
se sont réunis audit siège (ou : à)
sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec
accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M./Mme/Mlle
(préciser ses nom, prénom(s) et qualité au sein de la société).

Sont présents :

- M./Mme/Mlle , propriétaire de
parts sociales, numérotées de à ;

- M./Mme/Mlle , propriétaire de
parts sociales, numérotées de à ;

- M./Mme/Mlle , propriétaire de
parts sociales, numérotées de à

Sont régulièrement représentés :

- M./Mme/Mlle , propriétaire de
parts sociales, numérotées de à ;

- M./Mme/Mlle , propriétaire de

parts sociales, numérotées de à

Soit au total (*nombre*) associés présents ou représentés, totalisant (*nombre*) parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

.....
(indiquer l'ordre du jour tel qu'il a été énoncé dans la lettre de convocation envoyée aux associés).

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport du gérant ;
- *s'il y a lieu*, les accusés réception des lettres de convocations ;
- *s'il y a lieu*, les pouvoirs des associés représentés ;
- *s'il y a lieu*, la feuille de présence, etc.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

S'il y a lieu, M./Mme/Mlle

intervient pour souligner que

.....
(retranscrire un résumé des propos).

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Écrire le texte de la résolution soumise au vote des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (*ou* : à la majorité de (*nombre*) parts sociales).

Deuxième résolution

Écrire le texte de la résolution soumise au vote des associés.

Cette résolution est rejetée, (*nombre*) parts sociales ayant voté contre, la majorité requise n'est pas atteinte.

Troisième résolution

Écrire le texte de la résolution soumise au vote des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (*ou* : à la majorité de (*nombre*) parts sociales).

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M./Mme/Mlle ... pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le gérant

Les associés

Vous êtes créateur ou chef d'entreprise, pour plus de détails, contactez *inforeg*, service d'information réglementaire aux entreprises au 08 92 705 100 (0,337 €/min), du lundi au jeudi de 9 h à 17 h 30, et le vendredi de 9 à 13 h.

L'équipe d'*inforeg* vous propose également deux formules d'abonnement vous permettant d'interroger nos juristes par téléphone et/ou courriel tout au long de l'année (renseignements au 01 55 65 80 70).